



COMMISSION DES CHAMPIONNATS Réunion du 08 février 2023 - PV N°21

PRESENTS: Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - NOVARO Marc -

PLU Dominique

EXCUSE: M. RAIGNIER Christian

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 04 ET 05.02.2023

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 2

Poule A 50201.1 MARQUAY TAMNIES - CHATEAU L'EVEQUE

Poule B 50292.1 PERIGORD CENTRE 2 - PERIGORD NOIR

DEPARTEMENTAL 3

Poule B 50422.1 CONDATSUR VEZERE 2 - LA BACHELLERIE

Poule C 50486.1 ST AULAYE - MONTPON MENESPLET 3

Poule D 50553.1 COURSAC - MONTREM MONTANCEIX

50554.1 DOUZILLACOISE LUDOVICIENNE - RIBERAC 3

CHALLENGE SERIPUB24.FR

54534.1 PERIGUEUX AS - CHAMPCEVINEL

LITIGES ET CONTENTIEUX

DEPARTEMENTAL 2

Poule B 50292.1 PERIGORD CENTRE 2 - PERIGORD NOIR

DEPARTEMENTAL 3

Poule C 50486.1 ST AULAYE - MONTPON MENESPLET 3

DEPARTEMENTAL 4

Poule B 51214.1 HAUTEFORT GENIS E. - MARSANEIX 2

Poule C 51462.1 SARLAT CARSAC E. 4 - LIMEUIL 3

Poule D 51146.1 COTEAUX PECHARMANT 3 - PAYS D'EYRAUD 2

COUPE DU DISTRICT

54502.1 SARLAT MARCILLAC 2 - RIBERAC 2

FEUILLE DE MATCH ENVOIS TARDIFS OU LETTRES TAXEES

DEPARTEMENTAL 4

Poule C 51079.1 MONTIGNAC 2

FEUILLES DE MATCHS INCOMPLETES OU NON CONFORME

DEPARTEMENTAL 1 SERIPUB KAPPA 51627.1 THIVIERS NORD DORDOGNE





DEPARTEMENTAL4
Poule C 51079.1 MONTIGNAC 2
FEMININES U14-U17 A8
54220.1 BOE AGEN

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ces clubs seront débités d'une amende de 30 € (1^{er} forfait).

DEPARTEMENTAL 3
Poule C 50488.1 FAUX 2
DEPARTEMENTAL 4
Poule E 51525.1 CHENAUD PARCOUL
CRITERIUM A 8
Poule A 52859.2 HAUTEFORT GENIS E. 3

FORFAIT GENERAL

L'équipe de BOULAZAC 3 qui disputait le championnat CRITERIUM A 8 PHASE 1 est déclarée forfait général dans cette phase suite à 3 forfaits. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 33€.

L'équipe de MEYRALS qui disputait le championnat U13 FEMININES A 8 est déclarée forfait général suite à 3 forfaits. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 19 des Règlements Généraux de la LFNA. Ce club sera débité d'une amende de 33€.